

INFORMATION SIRENE



A compter de l'essai mensuel du **7 novembre 2018**, le logiciel de déclenchement à distance des sirènes d'alerte raccordées au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) sera officiellement utilisé par toutes les préfectures.

Le ministère de l'intérieur vient de nous informer que cette évolution nécessite d'adapter l'organisation des essais mensuels en déterminant trois zones géographiques sur le territoire national.

Le département de l'Hérault fait désormais partie de la 3ème zone et le déclenchement des essais mensuels se déroulera désormais à **12H15** et non plus à 12H00 comme précédemment.

